



FICHE D'INSCRIPTION AU TREMLIN JAZZ À SÈTE 2024

NOM DU GROUPE :

CONTACT:.....

ADRESSE:

.....

.....

CODE POSTAL / VILLE :

TÉLÉPHONE :

FAX :

E-MAIL :

FORMATION (trio, quartet...) :

PRÉNOM, NOM DE CHAQUE MUSICIEN ET INSTRUMENT(S) JOUÉ(S) :

.....

.....

.....

.....

.....

DATE DE LA NAISSANCE DU GROUPE :

La composition du groupe sera la même sur scène que sur le l'album joint à cette fiche d'inscription.

Joindre une photo du groupe.

Fait à le.....

Je déclare avoir pris connaissance du règlement du tremplin Jazz à Sète.

Signature :

TREMLIN JAZZ À SÈTE 2024

Envoi des candidatures

Le dossier doit être envoyé par courrier ou par mail composé de :

1. La fiche d'inscription en papier ou en format PDF.
2. Un minimum de 5 titres en format (au choix) :
 - a. CD audio ;
 - b. Lien pour écouter les titres sur une plateforme de distribution audio (Spotify, Soundcloud, etc..).

Il doit nous être parvenu avant le 20 février 2024.

Adresse pour le dossier via courrier :	Adresse pour le dossier via mail :
JAZZ À SÈTE 1 Rue Conventionnel Barras 34140 Loupian	martinez.louis0@gmail.com

Les documents (CD, dossier) ne seront ni restitués, ni utilisés sans l'autorisation préalable du groupe.

Tout dossier incomplet et/ou reçu en dehors des délais requis sera **irrecevable**.

Une pré-sélection et une sélection finale sur écoute des CD sera effectuée en mars 2024.

Le gagnant sera prévenu par mail, au plus tard fin mars 2024.

Règlement du Tremplin 2023

Article 1 : Le Festival Jazz à Sète aura la responsabilité de constituer un jury pour la pré-sélection comme pour la sélection finale. Il sera composé de représentants du Festival ainsi que de professionnels de la musique (musiciens, journalistes, directeurs de théâtre...) spécialisés Jazz dans toutes ses composantes. Sa composition comme ses jugements seront sans appel. Les formations seront jugées à la fois sur leur interprétation, leur originalité, la qualité des compositions, des arrangements, des improvisations...

Article 2 : Nous proposons au gagnant une programmation dans l'édition de Jazz à Sète 2023 sous forme d'une première partie d'un des concerts principaux. La rémunération se fera sur la base de 190€ brut par musicien. Le Festival assurera l'hébergement (pour les groupes venant d'une ville située à plus de 200 kms de Sète) les repas, le backline de la formation le soir du concert, ainsi qu'une participation aux frais de transport.

Article 3 : Le gagnant s'engage à se conformer aux divers points du règlement. Il devra se présenter dans la même configuration que celle identifiée sur les éléments envoyés pour la participation.